

opusdei.org

La fête de l'Assomption de Marie

L'Église fête le jeudi 15 août
l'Assomption de Marie au ciel.
Le dogme a été défini par le
pape Pie XII le premier
novembre 1950, par la
constitution apostolique «
Munificentissimus Deus »

20/08/2013

L'Église fête le jeudi 15 août
l'Assomption de Marie au ciel. Le
dogme a été défini par le pape Pie XII

le premier novembre 1950, par la constitution apostolique « Munificentissimus Deus » :

Nous proclamons, déclarons et définissons que c'est un dogme divinement révélé que Marie, l'Immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.

La célébration de la fête était déjà ancienne de plusieurs siècles. Lors de l'audience du 9 juillet 1997, le pape Jean-Paul II disait :

La tradition de l'Église montre que l'Assomption de Marie appartient au dessein de Dieu et s'enracine dans la participation de la Vierge la Vierge à la mission de son Fils. Dès le Ve siècle, il a été dit que le corps de la Mère du Ressuscité devait avoir un destin glorieux. La maternité divine est donc la raison fondamentale de l'Assomption.

Nous vous proposons de lire l'homélie « La sainte Vierge cause de notre joie » , prononcée par saint Josémaria le 15 août 1961 et publiée dans un recueil de ses homélies qui a comme titre « Quand le Christ passe » .

En actions de grâce pour le 80ème anniversaire du jour où saint Josémaria a compris que l'Opus Dei s'adressait également en femmes, le prélat avait voulu placer une année sous la protection de la Vierge Marie, à partir du 14 février 2010. À cette occasion nous avons publié une série de cinq articles sur la vie de Marie dans notre section « Année Mariale » ; nous vous invitons à les relire.

opusdei.org/fr-ci/article/la-fete-de-lassomption-de-marie/ (09/04/2026)